



## DELIBERATION DU COMITE DU POLE DU PAYS DU LUNEVILLOIS

Séance du 13 décembre

### NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 29

Présents : 20

Absents : 9

Procuration : 2

Nombre de suffrages  
exprimés : 22  
Pour : 22  
Contre : 0  
Abstentions : 0

2017-053

Date de convocation  
07/12/2017

DATE D'AFFICHAGE  
..J..

Acte rendu exécutoire après  
dépôt en Préfecture le :

..J..

et publication du :

..J..

SOUS PREFECTURE  
DE LUNEVILLE

19 DEC. 2017

COMPTER ARRIVÉE

L'an 2017, le 13 décembre, les représentants du Comité du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays du Lunévillois, légalement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil municipal de Lunéville, sous la présidence de Monsieur Hervé BERTRAND.

### Etaient présents :

M. Jean-Christophe AUBERT, M. Hervé BERTRAND, Mme. Claudine COLAS, M. Philippe DANIEL, M. Laurent de GOUVION SAINT CYR, M. Anne-Marie FARRUDJA, M. Laurent GELLENONCOURT, M. François GENAY, Mme Marie-Jo GEORGES, Mme Dominique JACQUOT, M. Jacques LAMBLIN, M. Frédéric MAILLIOT, M. Michel MARCHAL, M. Noël MARQUIS, M. Jean-Paul MARTIN, M. Thierry MERCIER, M. Bernard MULLER, M. COINSMANN Gérard remplace Jacques DEWAELE, M. Jean-Marie GOGLIONE remplace M. Philippe ARNOULD, M. SERVANT Guy remplace Jonathan KURKIENCY.

### Etaient excusés avec pouvoir :

M. BIENTZ Guy donne pouvoir à M. Michel MARCHAL, M. GEX Christian pouvoir à M. Laurent de GOUVION SAINT CYR

### Etai(ent) excusé(s) :

M. René ACREMENT, M. Philippe ARNOULD, Jacques DEWAELE, M. Bruno DUJARDIN, Jonathan KURKIENCY, Mme Rose-Marie FALQUE, M. Francis LARDIN, M. Jacques PISTER, Mme Sabrina VAUDEVILLE, Mme Damienne VILLAUME.

### Etait absent :

Voix consultative : Mme LEHE Sophie, M RICHARD Claude étaient excusés.  
A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Mme Claudine COLAS

### Finances :

#### RENOUVELLEMENT LIGNE DE TRESORERIE

Par délibération n° 2017-041 du 29 Novembre 2017, le Comité de pôle a autorisé le Président à renouveler auprès de la CAISSE FEDERALE DE CREDIT MUTUEL une ouverture de ligne de trésorerie d'un montant maximum de 60 000 Euros pour une durée d'un an.

La proposition des conditions de renouvellement doit être délibéré.

Sur proposition de Monsieur le Président et vu son rapport, le comité du Pôle, après en avoir délibéré à l'unanimité :

**RENOUVELLE** la ligne de trésorerie de 60 000 € (soixante mille euros) auprès de la CAISSE FEDERALE DE CREDIT MUTUEL dans les conditions suivantes :

- Montant : 60 000 €
- Taux : EURIBOR 3 MOIS (Moyenne mensuelle)
- + marge de 0.80 point

• Intérêts : calculés prorata/temporis sur les sommes effectivement utilisées sur la base exact/360 jours. Ils sont arrêtés et payables à la fin de chaque trimestre civil et à l'échéance. Les dates de valeur appliquées pour le décompte des intérêts sont précisées dans les conditions particulières du contrat.

- Durée : 31 Décembre 2018

- Commission forfaitaire de 150,00 € payables à la signature du contrat

- **S'ENGAGE** pendant toute la durée de la ligne de trésorerie, à prendre toutes les mesures budgétaires permettant le paiement des intérêts et accessoires.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer le nouveau contrat avec la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Ont signé au registre les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme.  
Fait à Lunéville  
Le Président,

